

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 Juin 2015 à 20 h 30

Convocation du 27 Mai 2015

Présents : Madame BEILLARD, Messieurs BOSSIS, CHAPEAU, Mesdames RAVENEAU, PICHONNEAU, LAURENT, COUET, BONIN, Messieurs LHUILLIER, ROUSSIASSE, DELAUNAY, GROLLEAU.

Excusés : Mr PIAU, Mme BAUDRY.

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSIS

Compte rendu commission des rythmes scolaires

Mme Raveneau donne le bilan de l'année qui est satisfaisant avec une bonne participation des enfants.

Les activités vont être reconduites avec quelques nouveaux thèmes. Un forfait annuel de 37 € par enfant sera à régler à l'inscription pour l'année scolaire 2015/2016.

Compte rendu réunion SIEA

L'extension de la maison de santé a été validée par les membres du syndicat.

Un bail a été signé avec un nouveau professionnel de santé qui débutera son activité au 1^{er} septembre 2015.

Une convention annuelle a été signée pour l'exploitation d'une partie du camping.

Répartition du FPIC pour 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la répartition de l'EPCI du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2015.

Convention de prestation de services entre la CCLL et la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite convention permettant à la CCLL d'assurer en fonction des demandes de la commune la gestion et la maîtrise d'œuvre de certains travaux d'investissement de voirie rurale sur la période de 2015 à 2020.

Les travaux de la rue du Lavoir débuteront le 15 juin 2015 pour environ 8 semaines et seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Mission maîtrise d'œuvre travaux ravalement des façades de la mairie

Un deuxième devis de maîtrise d'œuvre va être demandé pour la restauration des façades Est et Nord de la mairie.

Bornage travaux voirie « La promenade »

Le conseil municipal accepte le devis du cabinet Ferjoux.

DPU

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens 26 rue de la roche et 14 rue de l'Amandier.

Réforme territoriale

L'avis de tous les élus de la CCLL a été demandé sur trois questions :

- Maintien de la CCLL en l'état si le seuil des 20 000 habitants n'est pas imposé
- Fusion avec la communauté de communes du canton de Noyant si le seuil des 20 000 Habitants est imposé
- Fusion avec l'agglomération de Saumur, le Douessin et le Gennois si le seuil des 20 000 habitants est Imposé

Par un vote à bulletin secret, le conseil municipal s'est exprimé pour un maintien de la CCLL en l'état ou un développement avec le noyantais et contre la fusion avec l'agglomération de Saumur du Douessin et du Gennois.

Devis autocommuteur

Cette dépense sera inscrite au budget investissement de 2016.